

Une voix: Vous voulez dire qu'il avait de bonnes intentions?

L'hon. M. Pickersgill: Oui. Nous connaissons tous cet endroit qui est pavé de bonnes intentions.

Une voix: Et de visions!

L'hon. M. Pickersgill: Je dis que le premier ministre, dirigé à travers la Nouvelle-Écosse par le premier ministre actuel de cette province, a promis d'augmenter la production de charbon. Je pourrais me reporter à des douzaines de promesses faites dans toutes les provinces. J'ai dit qu'en agissant ainsi, il a incité erronément les gens à voter pour lui. Voilà un exposé des faits. (*Exclamations.*) Or, la production n'a nullement augmenté. La production n'a cessé de diminuer. C'est ce que j'ai dit. Évidemment, je ne crois pas que le premier ministre fût assez bien versé en exploitation charbonnière pour savoir le moins dument s'il pouvait augmenter ou non la production. Pour citer un collègue du premier ministre, je dirai que ce n'est qu'une autre promesse électorale. Mais mon très honorable ami M. St-Laurent a également été cloué au pilori par ces messieurs d'un bout à l'autre de la Nouvelle-Écosse...

M. Pallett: J'invoque le Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: ...parce qu'il avait eu l'honnêteté et la sincérité de dire...

M. Pallett: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député n'a toujours pas retiré sa remarque à propos de tromperie, en fait, il l'a réitérée. Votre Honneur a décidé que le député devait retirer sa remarque sur l'obtention de voix par supercherie, ce qu'il a dit et répété. Il sait que c'est contraire au Règlement. Ses nerfs sont peut-être à bout à cause des événements des derniers jours, mais il est néanmoins tenu de se comporter en parlementaire.

M. le président suppléant (M. Chown): Je maintiens que, d'après moi, la règle qui s'applique en l'occurrence est contenue dans le commentaire 155 de la quatrième édition de Beauchesne:

Il est utile de donner ici des exemples d'expressions anti-parlementaires qui appellent une intervention immédiate. Elles peuvent se classer comme il suit:

1. Celles qui prêtent des motifs faux ou non avoués.
2. Celles qui déforment les propos d'un autre député ou l'accusent de déformation.
3. Celles qui accusent d'avoir manqué de propos délibéré à la vérité.

Le mot «délibéré» a été employé par le député de Bonavista-Twillingate...

M. Robichaud: Non.

L'hon. M. Pickersgill: Non, je n'ai jamais dit «délibéré».

M. Robichaud: Non, le député affirme qu'il n'a pas prononcé ce mot.

M. le président suppléant (M. Chown): A l'ordre! Je croyais avoir entendu le député prononcer les mots «délibérément trompé». Toutefois, le mot «trompé», en lui-même, laisse entendre au président qu'on avait conscience de faire une promesse, sachant qu'on ne la tiendrait pas.

Je crois qu'on pourrait modifier la teneur de ces propos et je demanderais au député de le faire selon son habitude.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne veux pas perdre plus de temps, monsieur le président; je dirai donc, d'autant plus que Votre Honneur m'a un peu aidé en employant le mot «conscience», que je ne crois pas que le premier ministre ait été au courant de la chose quand il a fait ces promesses. Je crois qu'il s'agit simplement d'une promesse irréflective. Disons-le de cette manière: on a promis d'augmenter la production de charbon; or, elle a constamment diminué. Quel que soit le mot que préfère Votre Honneur, cela me va. Vous pouvez y substituer le mot que vous voudrez, mais j'aimerais poursuivre mon discours. L'important, c'est qu'en promettant d'augmenter la production de charbon le parti conservateur a obtenu des voix, mais il n'a jamais osé regarder le problème bien en face.

M. Pallett: L'honorable député aurait-il l'obligeance de dire exactement de quelle déclaration il parle actuellement.

L'hon. M. Pickersgill: Si le député veut des sources, je lui en donnerai à satiété, mais je ne le ferai que demain, au moment qu'il me plaira. (*Exclamations*) Je m'oppose à ce qu'on m'empêche par ces... (*Exclamations*)... questions, de présenter le point que j'essaie de faire valoir, savoir que tout le monde a pu constater, depuis le ralentissement de 1958, dont mon ami de Gloucester a parlé...

M. Henderson: Il faisait des affaires dans l'industrie du pétrole.

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien! sans aucun doute...

M. le président suppléant (M. Chown): A l'ordre!

M. Henderson: Il s'occupait de pétrole; il ne s'intéressait pas à la houille.

M. le président suppléant (M. Chown): Il me semble qu'il y aurait lieu d'écouter un peu mieux le député qui a la parole. Je demanderai, par conséquent, au comité de s'abstenir de ces interruptions persistantes, et de l'écouter jusqu'au bout.

L'hon. M. Pickersgill: Merci beaucoup, monsieur le président. Il est plutôt curieux,